

Décllic... et des claques !



Vincent Andriot
BCL - GTS PSM



Jérôme Baudin
MLV - GTS



Frédéric Billon
MLV - Formation



Dominique Brouchet
BCL - IP



François Bon
MLV - GTS



Nathalie Chatelain
BCL - STS



Dominique de Santa Rita
BCL - GTS PSM



Marylène George-Martin
MLV - GTS



Mariame Heduy
BCL -
Accessibilité



Nicolas Nadal
BCL - GBS



Christophe Sallé
BCL - STS

Que sont nos secrétaires devenues ? Elles ont atterri chez MGSE... filiale «Cosette » de Manpower. Elles souffrent de conditions de travail qu'on ne souhaite à personne. Isolées à Courbevoie dans des bureaux, pas à la hauteur des 33 millions € donnés à MGSE pour les accueillir, elles voient défiler les encadrants et attendent toujours les clients que Manpower devait trouver. Ces soi-disant clients externes avaient servi à justifier le transfert juridique. Comme sur une île déserte, elles sont abandonnées de tous. Celles restées sur site IBM à Bois-Colombes sont un peu mieux loties mais avec une très forte charge de travail. Toutes les secrétaires ont remercié les organisations syndicales et en particulier la CFDT d'IBM France qui continue de les accompagner au quotidien, et pour certaines aux prud'hommes contre IBM.

Agile versus Conditions de travail ; L'agilité, on en penserait du bien, nous qui dénonçons les procédures bourbeuses d'IBM : le process tue trop souvent le résultat... Mais voilà, on dirait qu'IBM a la patte lourde, dès qu'elle s'entiche d'une bonne idée, les ennuis pleuvent. Du coup, la CFDT dénonce la souffrance au travail et les pratiques managériales inadéquates à IBM France. Dernier exemple, l'entité STS (Sales Transaction Support), pilote de la méthode Accelerate basée sur Agile (avant déploiement dans tout IBM France). La CFDT s'est saisie du problème pour le porter en CHSCT. Au niveau national, une Instance de coordination des CHSCT a été réunie le 29 septembre avec la demande d'une expertise sur les conséquences de cette nouvelle organisation sur les employés. À suivre.

Congés payés (pas trop payés) - Les Organisations CFDT, CFE-CGC et CFTC d'IBM France dénoncent un calcul erroné du paiement des congés payés au détriment des salariés et des organismes sociaux. Les sommes en jeu se comptent en millions d'euros, c'est à dire plusieurs milliers d'euros par salarié. La Direction d'IBM, interpellée par ces organisations, ne répond pas. Les organisations envisagent de contacter l'URSSAF et de porter l'affaire devant les prud'hommes. *Ah, au fait nous défendons les salariés en évitant les bisbilles syndicales. La première réclamation Congé Payé a eu lieu dès le 31 mars 2017 en réunion des délégués du personnel, tous les syndicats étaient donc au courant. Cela fait six mois que nous sommes sur l'affaire, dommage que des organisations syndicales n'y aient pas cru.*

Fin de la Solidarité entre CE : L'équipe majoritaire au CEPB arrête la contribution aux petits CE au 1^{er} janvier. Ces derniers s'inquiètent.

Bulletin de paye : Les anciens bulletins électroniques ne sont pas dans l'espace ADP. Dommage.

Ordonnances Macron :
Le truc à retenir, c'est que le monde change à grande vitesse. La loi vous protège moins : il est urgent d'adhérer à la CFDT ! Rejoignez-nous.

La CFDT IBM n'a pas signé les avenants de l'accord GPEC : "dispositif de retraite progressif" – Pourquoi ?

Certains d'entre vous, intéressés par ce dispositif, poussent déjà de hauts cris, encouragés en cela par les signataires de l'accord. Rassurez-vous. La CFDT ne s'opposera pas aux départs volontaires dans le cadre de ce dispositif de retraite "progressif". Nous respectons la volonté de chacun. Mais pour nous, les conditions doivent être raisonnables, c'est à dire **proportionnées aux moyens de l'entreprise et aux besoins des salariés.**

C'est pourquoi **la CFDT IBM a proposé des mesures raisonnées,** avec un temps partiel ou réduit abondé suivi d'une dispense d'activité avant la retraite. De plus, nous estimons que manquent dans cet accord des clauses minimales tout à fait à la portée d'IBM France, et que les signataires de l'accord auraient pu inclure **s'ils n'avaient pas été si pressés de signer, au détriment des salariés concernés.** Le dispositif aurait dû être ouvert à tous les salariés de l'entreprise ; les salariés à temps partiel auraient dû pouvoir passer à temps plein avant leur adhésion au dispositif ; les salariés auraient dû pouvoir choisir la méthode de calcul pour la prise en compte de leur rémunération (RTR, minima conventionnels, rémunération des 12 derniers mois) ; la direction aurait dû mettre en place un salaire plancher de 2200€.

Est-ce impossible, scandaleux, dispendieux, irresponsable ? Évidemment non. Même les signataires de l'accord en conviendraient en aparté.

D'autres points auraient pu être mis en place, plus techniques à appréhender mais importants pour chacun : une prime mensuelle pendant le temps partiel indemnisé ; une indemnisation pendant la dispense d'activité ; la prise en charge par IBM des cotisations sur un temps plein ; la possibilité pour l'employé de cotiser sur un temps plein ; un calcul plus favorable de l'indemnité de départ en retraite. Pour plus de précisions voir notre site.

La CFDT IBM constate qu'**aucun de ces points,** raisonnables et atteignables, n'a

été retenu par la Direction. Les négociations n'auront été, malheureusement, que des pseudo-négociations.

La Direction se frotte les mains de cet accord, soyez-en certains. IBM a déjà souhaité se débarrasser de son personnel à moindre coût. Mais voici qu'on nous vend l'heure de la mobilité heureuse, en fait l'heure des petits calculs d'IBM pour tondre les salariés, souvent en situation de fragilité. Les signataires, satisfaits et matois, se félicitent mutuellement avec la satisfaction du devoir accompli, ou plutôt de la corvée promptement expédiée.

L'ambiance délétère actuelle au sein d'IBM, provoquée par les nombreux PSE, PDV et externalisations presse de nombreux salariés à attendre des mesures de départ. Encore une fois, nous respectons leur sentiment et leur volonté. Attention toutefois aux lendemains difficiles. Qu'on ne nous raconte pas des sornettes sur les conditions qu'IBM propose.

Voilà pourquoi **la CFDT IBM n'a pas signé cet accord en complète inadéquation avec les bénéfices d'IBM France** (204 Millions d'euros en 2016), les bonus versés (ex: 33 millions d'euros pour notre CEO, en hausse de plus de 60% ! Ce monde est formidable...) et les dividendes distribués aux actionnaires. Enfin, interrogeons-nous : pourquoi les quatre autres syndicats, **représentant plus de 50 % des salariés** n'ont pas signé un accord aussi fantastique ?



« Je ne trempe pas ma plume dans un encrier, mais dans ma vie. » Blaise Cendrars.